MAI 2016
N° 13

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

FORMATIONS : Le site est opérationnel

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

REPORTAGE
REPRISE DE LAPINS : LA GESTION DES POPULATIONS

DOSSIER
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : QUE DES BONNES NOUVELLES !

SPEED VIEW® by Verney-Carron

VU À LA TV

NE PERDEZ PLUS JAMAIS VOTRE CHIEN !

Localisation en temps réel pour moins d'un euro par jour :

Offre exclusive
355€ TTC*

* Avec 1 an d'abonnement offert.

GEOLOCALISATION : GPS-GPRS

- Localisez votre chien au mètre près sur **Google Maps**® grâce à l'application **Ahtelageo**® **disponible gratuitement sur GooglePlay & App Store**
- Repérez et tracez votre chien **depuis votre tablette et/ou smartphone**
- Très efficace là où les connections réseau sont faibles ou limitées
- Distance illimitée de localisation en France et en Europe
- Collier ergonomique : souple, réglable, résistant et étanche (IP67)

Télécharger sur Google play

Télécharger dans l'App Store

ARDE Electronique : 04 77 62 64 64
arde@sge-electronique.fr

FABRIQUÉ EN FRANCE

médaille D'OR

Ce produit a reçu 2 médailles d'or au Salon de l'Innovation au Québec en 2014

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération départementale
des chasseurs de la Côte-d'Or
N° 13 - Mai 2016

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Éditeur :
Fédération départementale des chasseurs
de la Côte-d'Or
28 A rue Perrières
CS 80576
21005 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - **Fax :** 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert,
Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau, Yves Lambert,
Dominique Rigaud, Pascal Secula, Mélody Schwaab

Rédaction :
TEMA | *presse*, Nicolas Rouillard, D. Levy, FDC 21
Crédits photos couverture : FDC 21
Crédits photos : FNC, FDC 21, Fotolia.com,
Alain Rousseau

Publicité nationale et départementale :
ATC, 23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Nabila Ouriaghli
Tél. : 03 87 69 96 95 - 06 63 96 56 23
Fax : 03 87 69 18 14,
Email : nabila@groupe-atc.com

Administration des ventes :
Ophélie Maeder
Tél. : 03 87 69 89 09 - **Fax :** 03 87 69 18 14
Email : o.maeder@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :
TEMA | *presse*
23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique: Pixel Image **Tél. :** 03 87 69 18 05
Impression: Socosprint imprimeurs
36 route d'Archettes - 88000 Épinal
Imprimé sur un papier PEFC
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution - ISSN : en cours

PEFC 10-31-1260
Certifié PEFC
pefc-france.org

ÉDITO

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS, MERCI !

Merci pour votre confiance renouvelée lors de notre assemblée générale du 16 avril dernier. En effet, à cette occasion, les sept administrateurs sortants ont été réélus, avec un nouvel entrant : Stéphane Piguet, président de sa société de chasse à Auxey-Duresses.

Je tiens à remercier également les quatre candidats malheureux car je sais que leur principale motivation était de nous aider au quotidien dans notre mission fédérale. Nous ne les oublierons pas et saurons les solliciter prochainement.

En juillet prochain, le conseil d'administration choisira un nouveau bureau avec un plan d'action pour les trois années à venir. N'en doutons pas et comme je le réitère depuis deux ans maintenant, la communication interne et externe sera au cœur de ce plan d'actions avec comme support, notre Maison de la Chasse et de la Nature !

À ce titre, je vous annonce deux événements à venir… Des journées portes ouvertes concernant notre communication interne, mais également l'inauguration officielle de la Maison de la Chasse et de la Nature pour notre communication externe.

À bientôt !

PASCAL SÉCULA
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR

SOMMAIRE

4 **LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION**
Toute l'actualité de votre département

12 **LE COIN DES GOURMANDS**
La recette

14 **REPORTAGE**
Reprise de lapins : gestion des populations

17 **DOSSIER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Que des bonnes nouvelles !

21 **LES ACTUS NATIONALES**
L'impact économique et social de la chasse en France et dans notre région

SITE DE FORMATIONS

La nature respectée

Fonctionnel depuis plusieurs mois, le site de formations de la FDC 21, situé à une centaine de mètres de la Maison de la Chasse et de la Nature s'est enrichi de quelques aménagements ces derniers mois.

À terme, les arbustes délimiteront les quatre hectares du site de formations attenant à la Maison de la Chasse et de la Nature.

Pour les candidats à l'examen du permis de chasser, il y a désormais deux *bungalows*, l'un destiné à l'accueil et l'autre au passage de l'épreuve théorique. Ces constructions amovibles ont été installées à la fin du mois de mars et leur accès a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Une autre structure va être montée très prochainement : il s'agit d'un appentis qui permettra la révision de la manipulation des armes.

Il reste à réaliser le bardage bois sur les *bungalows* et sur les containers qui abritent les lanceurs. Cet aménagement devrait être réalisé avant l'été.

Un parcours au vert

La végétalisation du site a commencé. Les nombreux arbustes qui ont été plantés formeront des haies qui sépareront les différentes zones du parcours. Les essences utilisées sont celles du biotope côte-d'orien : on y trouve ainsi des prunelliers et autres fruitiers sauvages, de la viorne, des cornouillers, des sureaux...

Ces bosquets serviront d'exemple pour ceux qui veulent replanter des haies sur leur territoire, qu'il s'agisse de sociétés de chasse ou de particuliers. Toutes les plantations d'arbustes étant terminées, il ne reste que l'engazonnement du site, qui sera réalisé très prochainement.

Un regroupement attendu

Toutes les formations se déroulent désormais sur ce terrain. C'est notamment le cas de la formation piégeage, qui se tenait auparavant à la ferme de la Petite-Montagne. La première session a eu lieu le 25 mars.

La formation chasse à l'arc s'est tenue le 29 mai. 20 participants sont attendus, et une deuxième est prévue le 1er juillet. Lors de ces formations, des silhouettes d'animaux et des protections spécifiques au tir à l'arc seront installées.

ZOOM SUR…

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

La Fédération maintient son engagement dans la formation des chasseurs et propose de suivre tout au long de l'année des thématiques dédiées sur lesquelles progresser ou se former.
Il y en a pour tout le monde ! Alors inscrivez-vous !

• Sécurité à la chasse

Objectif : sensibiliser les chasseurs à la sécurité et aux risques encourus ;
Public : responsable de chasse, chef de ligne, chef de traque, chasseurs ;
Durée : une journée ;
Dates : samedi 25 juin/vendredi 5 août/vendredi 2 septembre.

• Chasse accompagnée

Objectif : obtenir son autorisation de chasse accompagnée (dès 15 ans révolus) ;
Public : toutes les personnes âgées de 14 ans et demi minimum ;
Durée : une demi-journée ;
Date : vendredi 26 août.

• Agrément piégeage/deux jours non consécutifs

Objectif : obtenir l'agrément de piégeage ;
Public : toute personne désirant pratiquer le piégeage et ayant 15 ans minimum ;
Dates : jeudi 8 et vendredi 9 septembre.

• Chasse à l'arc/une journée

Objectif : obtention de l'attestation de formation afin de pouvoir pratiquer la chasse à l'arc ;
Public : titulaire d'un permis de chasser et désirant chasser à l'arc ;
Date : vendredi 1er juillet.

• Garde-chasse particulier

Objectif : obtention du certificat d'aptitude à la fonction de garde-chasse particulier ;
Public : candidat souhaitant devenir garde-chasse particulier ;
Durée : deux jours et demi consécutifs ;
Dates : du lundi 26 septembre au mercredi 28 septembre inclus.

• Examen initial du gibier

Objectif : former à l'examen sanitaire initial du gibier ;
Public : tout chasseur ;
Durée : 3 heures ;
Date fixée en fonction de la demande.

Pour vous inscrire, connectez-vous sur www.fdc21.com
En rubrique formations (« nous sommes engagés dans l'information auprès du public »)
Ou par téléphone au 03 80 53 00 75

Mais aussi…

• Brevet grand gibier/huit jours non consécutifs
Formation organisée par l'association des chasseurs de grand gibier de Côte-d'Or.
Objectif : amélioration des connaissances sur le grand gibier ;
Public : tout public.
Inscription directement auprès de l'ACGGCO/M. Chalumeau au 06 72 81 80 19 ou M. Brondeau au 06 87 07 87 35.

REDEVANCE TERRITORIALE À L'HECTARE

Rappel du mode de calcul

Les FDC sont tenues d'indemniser les dégâts de gibier dans les conditions prévues par les articles L426-1 à L426-5 du Code de l'environnement. Pour ce faire, elles doivent donc collecter les sommes nécessaires auprès des chasseurs.
Durant de nombreuses années, cette somme était collectée au travers du timbre « grand gibier » et des bracelets « cervidés ». Tout le monde payait donc la même chose et des bracelets « cervidés » servaient en partie à payer des dégâts « sanglier ». Puis, sont arrivés les bracelets « sanglier » qui ont permis de collecter de façon plus équitable. En revanche, le timbre « grand gibier » était le même pour tout le monde.
Dorénavant, il est admis que les bracelets « cervidés » compensent les dégâts « cervidés » (voir l'évolution à la baisse des bracelets « cervidés »). Il reste donc les dégâts de sangliers à indemniser afin, d'une part, de faire payer des sommes correspondant aux dégâts du secteur et, d'autre part, d'inciter les chasseurs à faire davantage de prévention. Il a été mis en place la redevance territoriale.
La plus petite entité pour recenser les dégâts étant la commune, il a été créé, en partenariat avec les chasseurs aux travers des CTL, 103 « massifs sangliers »(aires de vie des sangliers) regroupant une ou plusieurs communes. Bien sûr, un territoire de chasse peut se trouver à cheval sur plusieurs communes : le massif de référence sera celui sur lequel la société de chasse a la plus grande surface.
À partir de là, chaque massif doit payer ses dégâts. Le prix du bracelet étant désormais identique sur tout le département, seule la contribution à l'hectare va s'ajuster afin d'appeler les fonds nécessaires à l'indemnisation des dégâts de sangliers de chacun des massifs.
Mécanisme : un massif comporte X ha, il y a été attribué Y bracelets, et les dégâts représentent Z euros. La redevance sera = (Z - (30Y))/X (30 étant le prix du bracelet « sanglier »).
On remarque tout de suite que si le nombre de bracelets est suffisant, la redevance est nulle.
Les dégâts pouvant varier fortement d'une année sur l'autre, la somme à collecter retenue sera la moyenne des trois dernières saisons, afin de minimiser les écarts de redevance entre deux saisons cynégétiques consécutives.
Conclusion, on remarque :
- qu'il ne faut pas être « avare » dans les demandes d'attribution ;
- que les bracelets non utilisés ne peuvent pas être remboursés, puisque leur vente a permis de financer les dégâts ;
- que les chasseurs devraient s'entendre à l'intérieur de ces massifs afin de faire des demandes réalistes, évitant le risque de ne pas chasser en attendant une réattribution.

EXEMPLE
Massif de 3 000 ha
100 bracelets à 30 €
13 000 euros de dégâts

Produit des bracelets : 100 x 30 € = 3 000 €
Reste à financer par la redevance :
13 000 € -3 000 € = 10 000 €
Redevance à l'hectare : 10 000 € / 3 000 ha = 3,33 €/ha

MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Point d'étape avant le déménagement

Le chantier de la Maison de la Chasse et de la Nature n'a subi aucun retard cet hiver. Les travaux de finition sont en cours, l'intérieur et l'extérieur prennent forme... le déménagement aura lieu à l'automne.

La nature garde ses droits de part et d'autre de l'entrée de la Maison de la Chasse et de la Nature avec ce mur végétal.

Il ne se passe pas une semaine sans que le chantier de la Maison de la Chasse et de la Nature, à Norges, ne présente une avancée visible. Alors que le gros œuvre touche à sa fin, les finitions ont commencé il y a plusieurs semaines. L'hiver clément a permis un bon déroulement des travaux, qui n'ont pas pris de retard par rapport au planning prévisionnel.

La maçonnerie, la charpente et la couverture sont terminées. Les lisses vont être bientôt mises en place pour installer ensuite le bardage bois. La pose de ce bardage a été différée afin d'éviter qu'il ne soit sali par la pluie et les projections des travaux.

Tous les réseaux extérieurs sont terminés, les bordures et délimitations de parking sont posées. Les clôtures extérieures de la propriété du siège fédéral, sur toute la longueur de la RD105, sont réalisées.

Le hangar de 600 m² (400 m² d'entrepôt et 200m² d'auvent) qui permettra de stocker le matériel de la Fédération est en bonne voie, les murs et la toiture sont réalisés, le bardage extérieur posé.

En ce qui concerne les abords du bâtiment principal, le bassin est creusé, une membrane d'étanchéité a été posée à la mi-avril, pour procéder ensuite au remplissage de la fosse. Rappelons qu'une hutte sera, à terme, installée au bord du bassin pour montrer son utilisation pour la chasse au gibier d'eau. Une valorisation au naturel de l'obligation d'une réserve incendie.

Les murs végétalisés ont été plantés. La terre végétale destinée aux espaces verts, a été installée à partir du 11 avril. La façade arrière du bâtiment, qui donne sur le bassin, laisse passer la lumière à travers les silhouettes d'un cerf, d'un sanglier et de plusieurs espèces de petit gibier.

UN SITE SÉCURISÉ

Un système de vidéo-gardiennage est installé afin de protéger efficacement le site de la Maison de la Chasse et de la Nature. Une entreprise gardiennage est chargée de la surveillance du site.

Aménagement intérieur

À l'intérieur du bâtiment principal, la majeure partie des aménagements a été effectuée, notamment la pose du carrelage et des faïences. La quasi-intégralité des bureaux a été réalisée, certains ont déjà été peints. Pour ce qui est des radiateurs et des équipements sanitaires, ils sont en cours de pose, comme les plafonds et les faux plafonds. L'imposante chaufferie à granulés de bois, qui alimentera tout le bâtiment, est installée.

Parmi les différentes salles en cours de finition, la salle « associations » qui servira aussi de salle du conseil a été conçue pour être entièrement autonome. Ainsi, elle dispose de ses propres sanitaires et son accès est possible par une porte

donnant sur l'extérieur, qui pourra être ouverte à l'aide d'un digicode.
Quant au diorama qui s'étendra sur 32 m² et sera installé au centre du hall d'accueil, il est à l'étude. Il reprendra les thèmes du grand gibier, du petit gibier, des migrateurs et du piégeage. Le maître d'œuvre qui le réalisera n'a pas encore été choisi. Les animaux qui composeront ce décor ne sont pas tous prélevés. Le diorama ne devrait pas être installé avant le début de l'année prochaine.

Fin des travaux et déménagement

Comme prévu, la réception des travaux aura lieu fin juin.
Le déménagement du siège de la rue des Perrières au site de Norges-la-Ville aura lieu à l'automne.
Maintenir le niveau de service fédéral tout en déménageant pourrait entraîner la fermeture de la Fédération quelques jours. Pour éviter tout désagrément, nous vous invitons à anticiper vos démarches avant fin août.
Le choix d'une date de déménagement relativement éloignée de la réception du chantier s'explique par la charge de travail de la Fédération en juin, avec notamment les traitements des dégâts de gibiers, la validation des permis de chasser, le retrait des plans de chasse… Pour toutes ces raisons, un déménagement au début de l'été n'était donc pas envisageable.
La Fédération a monté des demandes de subventions auprès du conseil régional et du conseil départemental qui sont toujours en cours d'instruction.

RESTEZ INFORMÉS SUR LA CHASSE EN CÔTE-D'OR !

Dans l'objectif d'apporter les bonnes informations au bon moment et de faciliter la pratique de votre passion, votre Fédération s'engage dans une forte démarche de communication.
Vous souhaitez être informés en temps réel, sur l'actualité de la chasse, les événements dédiés, la réglementation ou encore les dates clés à ne pas manquer ? Adressez-nous vos coordonnées (adresses mail et numéro de portable).
Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous :
- renseignez ou vérifiez vos coordonnées sur la base de données en ligne : pour cela, rendez-vous sur le site www.fdc21.com, cliquez sur « Permis, validez en ligne », identifiez-vous grâce à votre code identifiant de 14 chiffres (ce code figure sur votre titre de validation de permis ou sur le bon de commande envoyé par votre Fédération). Vous accédez alors à votre profil et pouvez saisir, corriger ou vérifier vos informations personnelles ;
- envoyez votre numéro de portable et votre adresse mail et vos nom et prénom, en précisant votre code identifiant ou votre date de naissance à l'adresse suivante : mail@fdc21.com

PORTRAIT : MÉLODY SCHWAAB

CHARGÉE DE COMMUNICATION

« Originaire de Haute-Savoie, j'ai passé mon enfance à Thonon-les-Bains entre lac et montagnes. Après un bac littéraire, j'ai rejoint la ville de Chambéry et plus précisément les bancs de la fac où j'ai obtenu trois ans plus tard, une licence d'Histoire option patrimoine. Par la suite, j'ai intégré l'Iscom à Lyon (institut de communication), d'où je sors diplômée deux ans plus tard. Grâce à cette formation, je dispose d'une bonne approche de la communication et plus particulièrement sur les domaines du Web, de l'événementiel et des relations presse. Après l'Iscom, je me suis spécialisée dans la gestion de projets en communication grâce à un master 2 passé à l'Ecema (école de management) à Lyon.
Au cours des dernières années, j'ai eu l'opportunité de travailler au sein de différentes structures : services presse, entreprises, et agence de communication… Une expérience qui me rend aujourd'hui polyvalente.
Forte de ce parcours professionnel, j'ai rejoint l'équipe fédérale début décembre 2015 afin d'apporter mes connaissances de la communication. Promouvoir la chasse et renforcer la communication interne, voici les deux défis majeurs du poste de chargée de communication.
Dans l'objectif du déménagement à la nouvelle Maison de la Chasse et de la Nature, et des projets "Horizons 21" associés, une stratégie de communication globale va être mise en place, afin de servir toujours plus et au mieux les intérêts de la Fédération et de la chasse en Côte-d'Or. À titre personnel, je m'intéresse fortement aux activités de pleine nature,

dans lesquelles, la chasse s'inscrit complètement. Je pratique l'équitation depuis l'âge de 12 ans et je suis titulaire du permis de chasser depuis le mois de février. »

STAGE ALTERNATIF

Priorité à la sensibilisation

Pour la première fois en Côte-d'Or, un stage alternatif aux poursuites pénales est proposé par le tribunal de grande instance de Dijon aux chasseurs ayant commis des infractions relevant de cette juridiction. C'est dans ce cadre que la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or a accueilli le mercredi 9 décembre 2015, sept chasseurs verbalisés pour des contraventions de 4e ou 5e catégorie.

Ce stage proposant des mesures alternatives aux poursuites pénales, est né d'une disposition nationale déclinée au niveau départemental par une convention tripartite signée entre le tribunal de grande instance de Dijon, l'ONCFS* et la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or (FDC 21).

Le contenu du « stage de sensibilisation de la sécurité des chasseurs et des tiers et aux règles de gestion de la faune sauvage » a été défini conjointement par les acteurs signataires de la convention (TGI**, ONCFS et FDC 21). Il prévoit plusieurs points de sensibilisation : divers diaporamas sur le bilan et les causes des accidents de chasse, un rappel des règles élémentaires de sécurité à la chasse, des responsabilités des présidents et autres responsables des sociétés de chasse, et enfin un zoom sur la réglementation et les bases du droit de la chasse en Côte-d'Or. À noter que les chasseurs verbalisés à qui le parquet a proposé ce stage doivent s'acquitter d'une somme de 220 euros lors de leur inscription.

La présence des représentants de chaque entité signataire était à souligner pour la mise en œuvre de cette mesure pénale : Mme Marie-Christine Tarrare, procureure de la République près du tribunal de grande instance de Dijon, M. Jean-Luc Chemin, vice-procureur, plus particulièrement en charge des affaires de chasse, M. Louis Nogarotto, délégué du procureur, M. Yves Laplacette, délégué interrégional de l'ONCFS, M. Philippe Loison, chef du service départemental de l'ONCFS accompagné de M. Frédéric Giraud, responsable à l'ONCFS, M. Jean-Marc Belin, vice-président de la Fédération qui représentait M. Pascal Sécula son président et M. Fabrice Aubert, directeur. « *Il ne s'agit pas de stigmatiser les 13 000 chasseurs de Côte-d'Or mais de rappeler que le respect des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur doit être une priorité pour tous* », explique Mme Marie-Christine Tarrare. Lors de la saison dernière, le parquet a relevé une centaine d'infractions à la chasse ; Mme Tarrare se veut néanmoins rassurante : « *Pour ce loisir au niveau du département, le pourcentage d'infractions reste faible par rapport au nombre de pratiquants.* »

De gauche à droite : M. Philippe Loison, chef du service départemental de l'ONCFS, M. Jean-Marc Belin, vice-président de la Fédération des chasseurs, Mme Marie-Christine Tarrare, procureure de la République près du tribunal de grande instance de Dijon, M. Jean-Luc Chemin, vice-procureur et M. Yves Laplacette, délégué interrégional de l'ONCFS.

Coanimé par l'ONCFS et la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or, ce stage alternatif a permis d'attirer l'attention des participants sur un constat factuel : la quasi-totalité des accidents de chasse sont dus à un manquement aux règles de sécurité. En effet, « *si le risque zéro n'existe pas à la chasse, il est primordial de réduire ces risques qui pourraient être évités par respect des consignes* », explique Philippe Loison, le chef du service départemental de l'ONCFS.

Du côté des chasseurs reçus lors de ce stage, son bien-fondé et son contenu ne sont pas remis en cause, bien au contraire. D'après l'un d'eux, « *rappeler les règles, dont celles de sécurité ne peut faire que du bien* ».

Jean-Marc Belin, vice-président de la Fédération des chasseurs insiste pour sa part : « *Si nous voulons conserver les valeurs de partage et de solidarité qui sont les nôtres, nous devons être exemplaires à tous les niveaux, principalement sur la sécurité, mais aussi sur le respect des règles de gestion cynégétique convenues entre les acteurs et usagers des territoires.* »

LE PERMIS DE CHASSER AUJOURD'HUI

Autre constat : le décalage entre la formation au permis de chasser d'aujourd'hui et celle qui existait avant 2003. À la suite des réformes successives de l'examen au permis de chasser, les candidats et nouveaux chasseurs sont désormais davantage sensibilisés aux questions de sécurité grâce à un contenu de formation en phase avec les exigences partagées en termes de sécurité des chasseurs et non-chasseurs. L'obtention du permis de chasser dépend de la réussite à une épreuve pratique puis à une épreuve théorique. « *À l'époque, les formations étaient plus simples et on parlait moins de sécurité. Certaines mauvaises habitudes ont donc été prises et persistent encore aujourd'hui* », souligne Philippe Loison.

*ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage.
**TGI : Tribunal de grande instance.

PLAN DE CHASSE

De la demande à l'attribution

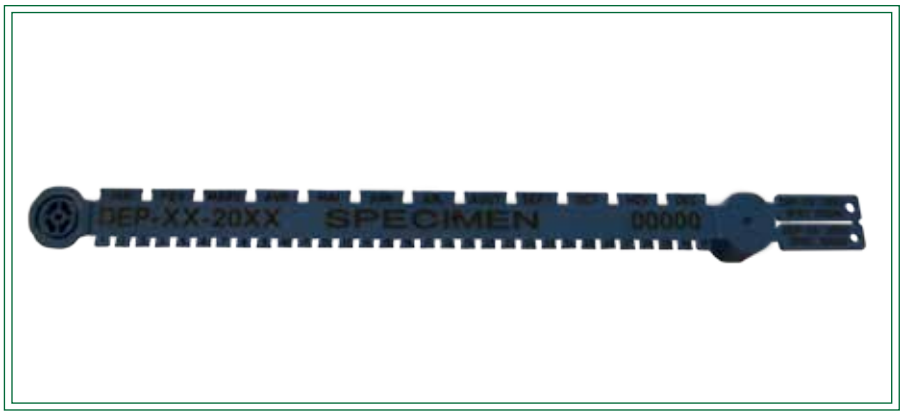

La vente des bracelets permet le règlement d'une partie des dégâts de gibier. Comment les bracelets sont-ils attribués et quel est le cheminement d'une demande ?

Le titulaire d'un plan de chasse doit faire une demande début mars à la Fédération des chasseurs.

Pour les sangliers et les chevreuils, cette demande est examinée en CTL, notamment par les représentants chasseurs de la zone concernée. Cet avis sera fondé sur les réalisations de la saison précédente, sur les dégâts de la zone et évidemment sur la demande. Pour les plans de chasse à l'intérieur d'un GIC, l'avis du GIC est primordial, ce qui ne veut pas dire non modifiable.

Pour les grands cervidés, la demande est examinée par une commission, composée d'élus fédéraux, de l'ONCFS, de l'ONF, de la DDT et de la chambre d'agriculture qui va donner un avis tenant compte comme précédemment, des réalisations et des dégâts, mais en plus des comptages réalisés pendant l'hiver, afin de proposer des attributions cohérentes en nombre, âge et au sexe des animaux.

Lors de l'exposition obligatoire des trophées de cerfs, au mois d'avril, les agents de l'ONCFS contrôlent la conformité des prélèvements avec les dispositions de l'arrêté préfectoral. Puis en mai, se tient la CDCFS (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) lors de laquelle siègent :

- la DDT (direction départementale des Territoires) ;
- la DDPP (direction départementale pour la Protection des populations) ;
- le président de la FDC 21 ;
- l'ONCFS ;
- l'ONF ;
- le CRPF ;
- Les représentants des différents modes de chasse ;
- le représentant des lieutenants de louveterie ;
- les représentants agricoles ;
- les représentants de la forêt privée ;
- le représentant des piégeurs ;
- les représentants des associations de protection de l'environnement ;
- les personnes qualifiées en matière d'environnement.

Cette commission va donc étudier, valider ou modifier les propositions des CTL, en fonction d'éléments nouveaux, comme des modifications de territoires, des dégâts ou des infractions au plan de chasse. À partir de là, la DDT peut éditer les arrêtés préfectoraux d'attribution de plan de chasse et les expédier aux demandeurs.

Parallèlement à cela, la FDC 21 fait fabriquer les bracelets afin qu'ils soient disponibles au 1er juin, date d'ouverture de la chasse à l'approche et à l'affût.

Il peut y avoir évidemment des cas particuliers pour des demandes arrivées en retard (nouvelle demande, date de location des territoires…). Ces cas seront étudiés directement lors de la CDCFS, sans passer par la CTL.

Donc, en résumé, il s'écoule environ deux mois et demi entre la demande et la mise à disposition des bracelets.

À VOS CLICHÉS

AVIS AUX CHASSEURS D'IMAGES !

Dominique Gest - www.dgestim.com

Thématiques : moment de convivialité…

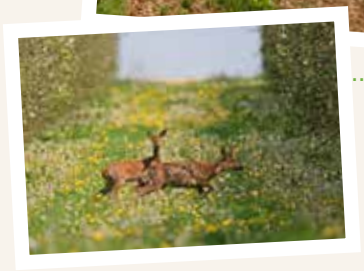

… paysages…

… ou animaux, à vos clichés !

La Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or propose à ses chasseurs passionnés par la photographie, ou à leurs proches, de rendre visibles leurs clichés dans la revue *Chasseurs de Côte-d'Or*.
À chaque revue, une sélection de photos sera retenue.

Plusieurs thèmes sont proposés :
- nature et paysages ;
- animaux ;
- moments de convivialité.

Participation :
Pour participer à cette nouvelle rubrique, il suffit d'envoyer votre ou vos photos à l'adresse suivante : communication@fdc21.com, en précisant votre nom, vos coordonnées (mail et portable), le thème de votre photo, le lieu et la date du cliché.

Attention : nous diffuserons uniquement des photos libres de droit et nous nous engageons à utiliser vos photos uniquement dans le cadre de cette rubrique.

BILAN ET PERSPECTIVES GRAND GIBIER

Une saison 2015-2016 en demi-teinte

La première remarque à faire concerne les attributions de chevreuils dont le nombre semble se stabiliser entre 13 000 et 14 000 depuis 2012-2013. Les 14 000 bracelets délivrés ont permis une réalisation déclarée de 11 900 chevreuils. On peut considérer que le chevreuil se porte bien dans notre département, malgré la présence récurrente de parasitisme, principalement strongylose et œstrose. Les autres causes de mortalité hors chasse sont les accidents routiers et les travaux agricoles d'ensilage et de fauche, qui suivent la période des naissances. Concernant la qualité des prélèvements, on constate toujours un excédent des tirs de brocards (43 % du tableau global). Le chevreuil mérite toute notre attention, et doit être considéré comme un grand gibier à part entière. Nous devons donc par la maîtrise et la qualité de nos prélèvements, préserver sa présence en quantité sur nos territoires. Il faudra rapidement se pencher sur la méthode d'attribution des bracelets, nos territoires de chasse variés et composés de forêts, de paysages de bocage, de grande plaine… n'ont pas tous la même capacité d'accueil.

Sanglier

Pour la seconde saison les demandes de plans de chasse sangliers sont de 13 000, auxquelles il convient d'ajouter 1 700 réattributions. La réalisation déclarée fait apparaître un prélèvement de 10 200 sangliers, en hausse d'un millier par rapport à 2014-2015. Constatée depuis quelques saisons, l'installation permanente de sangliers hors des forêts se confirme et s'intensifie cette année. Il faut y ajouter un autre phénomène de concentration avec des territoires qui sont très bien pourvus, l'augmentation générale des prélèvements en est le reflet. La conséquence de ces mouvements de populations est que d'autres territoires sont totalement désertés par cette espèce. La faune sauvage autre que migratrice se déplace généralement peu. Des études menées sur le sanglier par marquage de marcassins, montrent que plus de neuf sangliers sur dix sont prélevés dans un rayon de cinq kilomètres autour de leur lieu de naissance et que les prélèvements d'une classe d'âge avant trois ans sont du même ordre. Les déplacements de sangliers sont donc réduits, leur regroupement a d'autres raisons : biotope, nourriture, reproduction… Pour la saison prochaine, les demandes de plans de chasse, après tenue des CTL, montrent que l'on s'oriente de nouveau vers une attribution initiale de l'ordre de 13 000.

Cerf

C'est sur l'espèce cerf que la saison de chasse s'est avérée la plus délicate pour la réalisation des prélèvements. Avec 1 650 animaux, la saison s'achève sur une baisse de 130 par rapport à 2014-2015. L'hiver très doux que nous venons de vivre peut expliquer un changement de comportement des hardes de cervidés, aussi bien celles composées des biches, faons et jeunes coiffés que les hardes de mâles. En effet, les territoires qui abritent les noyaux de populations ont constaté des absences partielles en cours de saison. Cela s'est ajouté au problème habituel d'animaux qui deviennent de plus en plus farouches au fur et à mesure que la saison avance et qui, souvent, ont déserté l'enceinte avant qu'elle ne soit bouclée par les chasseurs. Les territoires qui reçoivent tous les hivers, les mâles qui s'écartent des hardes de biches et faons après le brame, ont constaté, eux, une présence en nette augmentation. Les cerfs, qui d'habitude reviennent sur leur territoire en janvier et février, sont restés absents. Ceci explique une réalisation des mâles en diminution de 70 têtes. Globalement, pour la saison à venir, les attributions de grands cervidés vont de nouveau être en baisse, en conformité avec la tendance des comptages. L'objectif concernant les coiffés est de ne pas augmenter les prélèvements, malgré une demande des chasseurs en hausse très sensible et dépassant la demande de biches. Il est parfaitement compréhensible et légitime qu'un responsable de chasse souhaite offrir à ses chasseurs la possibilité de tirer un cerf. Tout territoire, dès qu'il est situé dans un secteur où l'on trouve des cerfs, doit pouvoir donner accès à ce gibier. C'est dans cet esprit que la Fédération a engagé la création des massifs « cerfs » sur le département. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les GIC grand gibier. À terme, nous définirons ensemble la gestion de l'espèce cerf à mettre en place en essayant de nous donner des objectifs à atteindre. Pour la saison future, la Fédération, après avoir donné des orientations issues des analyses des comptages hivernaux, a souhaité laisser une totale liberté aux GIC dans la répartition interne des grands cervidés. Conformément aux promesses faites à ces mêmes GIC, nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de disparité avec les autres territoires.

JOURNÉE JEUNES CHASSEURS

Les lauréats au permis de chasser visent la sécurité

Une vingtaine de jeunes chasseurs ont participé à cette journée placée sous le thème de la sécurité.

Dimanche 14 février, une vingtaine de jeunes et nouveaux chasseurs, tous âgés de 16 à 21 ans, ont participé en forêt de Chamberceau, près de Vernois-lès-Vesvres, à une journée de chasse organisée par la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or. Pour sa 12e édition, la présence des différents acteurs et partenaires du monde cynégétique était confirmée (ONCFS[1], ONF[2], DDT[3]) ainsi que la gendarmerie nationale.

Le mot d'ordre de cette journée : la sécurité

L'objectif de cette journée était de récompenser les jeunes ayant obtenu les meilleures notes à leur examen du permis de chasser 2015 et de leur faire découvrir une chasse en battue organisée en parfaite sécurité sur un beau territoire. Qui dit bonne organisation dit en effet sécurité optimisée… C'était donc l'occasion pour les jeunes chasseurs, de mettre en application les consignes de sécurité apprises lors de la formation au permis de chasser, et précisées dans le SDGC 21*.

Pour les jeunes chasseurs, le rendez-vous était donné sur le territoire des chasseurs de Chamberceau dont Pascal Sécula, le président de la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or, est le représentant. Il a commencé par les féliciter, puis a énoncé les règles de sécurité et le plan de tir de la journée. Une manière de montrer aux jeunes chasseurs en amont, les règles élémentaires pour le bon déroulement d'une chasse en battue. Les acteurs du monde de la chasse présents sur place se sont exprimé ensuite chacun leur tour… Ils ont présenté notamment leurs rôles et missions dans l'encadrement des activités cynégétiques et ont rappelé l'importance essentielle et non négociable du respect des règles de sécurité. Une journée placée sous le signe de la réussite avec le respect total des consignes de tir et de sécurité. Bilan : un sanglier et quatre chevreuils prélevés.

1. ONCFS : Office national de la chasse et de la Faune sauvage.
2. ONF : Office national des forêts.
3. DDT : Direction départementale des Territoires.
*SDGC 21 : Schéma départemental de gestion cynégétique de la Côte-d'Or (2014-2020). Ce schéma regroupe un ensemble de dispositions et d'orientations visant à servir au mieux les intérêts du territoire et de la chasse en Côte-d'Or.

ACGGCO

Domaine de Trois Fontaines : reprise de chevreuils

Quinze membres de l'ACGG de Côte-d'Or se sont retrouvés le 2 février afin de participer à une reprise de chevreuils sur le domaine de Trois Fontaines, en Haute-Marne. Territoire clos de 1 360 hectares appartenant à l'Office national des forêts et géré faunistiquement par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Cette forêt domaniale sert depuis 40 ans de territoire d'étude et d'expérimentation du chevreuil ; elle est connue et reconnue du monde scientifique au niveau mondial. On y trouve toute la faune forestière, et elle est classée Natura 2000. Les études sont sur deux grands axes : « dynamique de population », pour essayer de comprendre les mécanismes qui régissent l'espèce chevreuil (en liaison avec le CNRS), et « relation forêt-gibier », afin d'étudier le meilleur équilibre animaux-forêt.

Environ 200 personnes ont posé des filets de reprise, ou ont traqué afin de « pousser » les animaux vers ces filets. Des collégiens et des lycéens d'écoles d'agriculture, ainsi que des étudiants d'écoles d'ingénierie étaient présents.

Les Côte-d'Oriens étaient placés à la pose des filets et à la capture des animaux « piégés ». Certains portaient déjà des colliers GPS, preuve d'une capture antérieure, GPS qui seront changés, avec des piles neuves, avant leur libération. Dix-sept chevreuils furent capturés au cours de cette journée, mais aussi quelques sangliers, relâchés de suite, les études ne portant pas sur cette espèce.

Les chevreuils capturés sont apportés dans une salle d'observation, où quelques volontaires les immobilisent avec précaution pour pesée, prise de sang, mesure des pattes, et détermination de l'ADN pour les chevreuils capturés pour la première fois. Cette recherche d'ADN a d'ailleurs permis de constater que depuis plus de dix ans, c'est une lignée de chevreuils, possédant les mêmes caractéristiques ADN, qui assure la pérennité de la race sur le territoire. Toutes les chevrettes mettent bas chaque année, mais après quelques générations, on ne retrouve plus d'animaux avec certains ADN, pour cause de mortalité, maladies ou autre. Il existerait donc des lignées fortes et des lignées faibles. Les chevreuils ont été relâchés en fin de journée.

Alain Rousseau

17 chevreuils ont été capturés lors de cette reprise.

LE COIN des gourmands

LA RECETTE

FILETS MIGNONS DE SANGLIER CHAMPIGNONS DES BOIS

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 2 filets mignons de sanglier environ 300 g
- 3 verres de vin rouge léger
- 100 g de beurre
- 20 g de farine
- 2 échalotes
- 1 gousse d'ail
- 300 g de cèpes
- 300 g de girolles, trompettes, pieds-de-mouton…
- 3 cuillers à soupe de crème
- 1 verre d'huile d'olive
- Sel, poivre, poivre 5 baies concassées, baies de genièvre
- Laurier
- 3 os à moelle

• Si vos champignons sont séchés, les réhydrater.

• Disposer les filets dans un plat, arroser d'huile d'olive, saupoudrer largement de poivre 5 baies et de genièvre. Laisser mariner une à deux heures.

• Préchauffer le four à 200 °C. Enfourner pour une demi-heure de cuisson.

• Mettre les os à moelle dans une casserole d'eau froide. Porter à ébullition, réduire le feu, laisser frémir 20 minutes.

• Faire rissoler dans du beurre frémissant les cèpes, les retourner jusqu'à belle coloration dorée. Réserver au chaud. Même opération pour les autres champignons. Cuire à feu doux. Sel poivre et mélanger avec les cèpes.

• Ciseler les échalotes, hacher l'ail. Les faire fondre dans 20 g de beurre. Déglacer au vin, réduire au tiers. Passer au chinois. Faire un beurre manié (50 g de beurre et farine). Saler, poivrer.

• Incorporer à la sauce sur feu vif en fouettant. Ajouter la crème.

• Extraire la moelle des os, la réserver au chaud.

• Sortir les filets du four. Déglacer le plat d'un trait de vin rouge, verser dans la sauce.

• Trancher les filets en tranches épaisses.

• Dresser dans un plat, couvrir des morceaux de moelle, entourer avec les champignons.

• Arroser de sauce. Servir bien chaud.

• Accompagner par un vin rouge de la Côte de Beaune.

NOUVEAU DISCOVERY SPORT

L'AVENTURE ?
C'EST DANS NOTRE ADN.

LAND ROVER
ABOVE & BEYOND

À PARTIR DE 399 €/MOIS(1) SANS APPORT

Location Longue Durée sur 37 mois et 30 000 km maximum – Entretien et garantie inclus

Nudant Automobiles - Land Rover Dijon 1Ter rue Antoine Becquerel - 21300 CHENOVE - 03.80.515.002

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons. Consommation mixte Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 4,7 à 8,3 - CO_2 (g/km) : de 123 à 197.

(1) Exemple pour un Discovery Sport Mark I eD4 150ch e-Capability Pure au tarif constructeur recommandé du 15/09/2015, en location longue durée sur 37 mois et 30 000 km maximum, soit 37 loyers mensuels de **399 €** incluant les prestations entretien et garantie. Offre non cumulable **valable du 1er mars au 30 avril 2016** et réservée aux particuliers dans le réseau Land Rover participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Land Rover Financial Services, nom commercial de FCA Fleet Services France, SAS au capital de 3 000 000 € - 6 rue Nicolas Copernic ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes - 413 360 181 RCS Versailles. Courtier en assurance enregistré à l'ORIAS n. 08045147 (www.orias.fr). La prestation d'assistance est garantie et mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.
Modèle présenté : Discovery Sport Mark I TD4 150ch HSE Luxury BVM6 avec options : **860 €** /mois sans apport.

PLUS DE 40 ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DES CHASSEURS DE GRANDS GIBIERS ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

SPÉCIAL GOUDRON

GOUDRON SPÉCIAL SANGLIER

Le goudron le plus fréquenté par les sangliers.
Seau métallique de 5 kg

21€ L'unité

80€ Le pack de 4

GOUDRON VÉGÉTAL DIT «DE NORVÈGE»

En plus de notre incontournable « Goudron spécial sangliers » conditionné en seau métallique, nous vous proposons une nouvelle version du Goudron, **un peu plus liquide** et aux **qualités attractantes semblables**. Présenté en jerrycan plastique de 5 kg au mode d'emploi identique.

19€50 l'unité **73€** Le pack de 4

SCROLIQ

« Le goudron facile d'emploi grâce à son nouveau conditionnement »

En bouteille plastique (conditionnement : carton de 6 bouteilles de 1,250 kg).
Presser sur le flacon souple pour appliquer directement le produit sur l'arbre.

39€ le carton de 6

AGRAINOIR EN LIGNE AUTOPORTÉ «APV»

Protection de 5 à 30 mètres, orientable sur 180° (hors des chemins) et ne cassant pas le grain. Appareil conçu pour être adapté sur tout type d'attelage (préciser à la commande).
Trois modèles de plaque sont disponibles (plaque traditionnelle, clic boule et plaque quad).
Très facilement démontable (poids 22,5 kg).
Alimentation 12 volts (250 watts).
Bac de 80 litres (60 kg de maïs).

722€

VB600 AGRAINOIR 12V

Moteur surpuissant, alimenté de préférence par batterie type voiture 12 volts (non fournie), turbine 6 pales, 16 cm Ø.
Dispersion 30 à 50 mètres de Ø, 1 250 m2 environ.
Programmateur transparent, étanche (norme IP65). Horloge digitale et segments 1 à 25 programmations par jour ou digitale 1 à 6 distributions. Construction artisanale très robuste (garantie 2 ans* sauf électronique). Le programmateur et le moteur peuvent être vendus séparément.

404€50

ATIRVIT SEMOULETTE

50€ En seau de 5 kg

BOITES À FAUVES

Tout type et toute taille à partir de **21€**

SAPU 2010

Stop aux dégâts

16€30 La bouteille de 1L

54€ Le jerrican de 5 kg

NATRON

Sel pour gros gibiers

25€ Le seau de 20 kg ou le sac de 25 kg

ATIRVIT LIQUIDE

26€ La bouteille de 1 kg

97€ Le jerrican de 5 kg

SCROFALIQ

40€ Le pack de 4 bidons

30€70 Le jerrican de 5 kg

CINGLAVIT

40€50 Le carton de 6 bouteilles

TROPHY CAM BUSHNELL MMS

450€

PLUX PLUSVIT

Un produit révolutionnaire pour vos sangliers. L'unique, jamais égalé avec son pouvoir olfactif surpuissant. Désinfection et nettoyage des sols et en association,en particulier dans les souilles, avec le CRUD'SCROFIX, il renforce ses effets bénéfiques. L'eau n'altère pas son efficacité, au contraire, elle libère progressivement son activité.

125€ Le jerrican de 5 kg ou le carton de 4 bouteilles

SCROFAMIX

Croquettes pour sangliers

33€60 le seau de 12.5 kg

51€50 le sac de 25 kg

DISSUAVIT

Appareil sonore

360€

VITEX - Z.A. DU BIGOT - 45120 CORQUILLEROY
Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42
E-mail : vitex45@wanadoo.fr - www.vitex-chasse.com

DOCUMENTATION GRATUITE SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE GAMME SUR SIMPLE DEMANDE

REPORTAGE

REPRISE DE LAPINS

GESTION DES PO

La Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or procède régulièrement à des « reprises » de lapins. L'opération a deux objectifs : réduire les dégâts qu'ils peuvent occasionner et réintroduire le lapin dans des secteurs où il a disparu.

La capture par piège réalisée ici par Maxime, technicien à la FDC 21 est sans risque pour le lapin, il sera réintroduit dans un territoire proche.

Face aux dégâts que peut occasionner le lapin dans certaines zones, les techniciens de la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or ont mis en place des reprises de lapin, depuis trois ans. L'objectif est de reprendre des individus vivants, et de les réintroduire dans des milieux où ils ne risquent pas de provoquer d'autres problématiques de dégâts. Ces opérations obéissent à une réglementation très précise.

Le propriétaire du terrain impacté ou, le cas échéant, la société de chasse, signe un courrier type qui est transmis à l'administration, en l'occurrence la direction départementale des territoires (DDT). Cette dernière se charge de prendre un arrêté préfectoral qui autorise la reprise sur le secteur pendant une période donnée, en général un mois, avec un nombre d'individus déterminé.

Une autre autorisation se fait en même temps : il s'agit de l'autorisation pour la réintroduction, soumise à arrêté préfectoral également. L'avis du propriétaire du terrain où va avoir lieu cette réintroduction est demandé.

Déroulement des reprises

Il existe trois méthodes de reprises. La plus fréquente, et la plus efficace, est la reprise à l'aide de furets. Devant les différentes gueules de terriers par lesquelles sont susceptibles de sortir les lapins de garenne, on va placer de petits filets qu'on appelle des bourses. Le furet est ensuite lâché et les lapins qui vont sortir, dans la plupart des cas, se prendre dans ces bourses. Mais cette méthode n'est pas réalisable partout. Deuxième méthode : quand les gueules de terriers sont difficiles à trouver, on va dresser à proximité de longs filets de reprise (50 mètres de long, à peine un mètre de haut), ce qui nécessite plusieurs personnes derrière les filets. Troisième cas de figure : dans des problématiques ponctuelles, où on ne peut pas intervenir, on peut organiser de la capture par piège (cages dans lesquelles on place des légumes). Il va être relâché sur un territoire assez proche sur lequel une convention a été signée.

Les propriétaires de furets, qui sont tous chasseurs, sont donc mis régulièrement à contribution. Il ne s'agit pas d'une espèce de furet spécifique mais d'un putois qui a été domestiqué il y a longtemps.

Exemple de bourses placées sur les sorties de terriers.

PULATIONS

La bourse est une des méthodes les plus efficaces pour la capture des lapins de garenne.

LES REPRISES DE LAPINS EN CHIFFRES

En 2015, la Fédération des chasseurs a repris 200 lapins sur différents territoires, une dizaine d'opérations sont d'ores et déjà programmées pour 2016. Une opération de reprise qui se passe dans de bonnes conditions permet de prendre 20 lapins en quatre à cinq heures. D'autres opérations sont loin de connaître le même succès.
Enfin, en trois ans, une vingtaine de sociétés ont signé une convention de gestion avec la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or. Une demi-douzaine d'autres sociétés devraient signer cette année.

La reprise de lapin est tout sauf une science exacte : il arrive régulièrement que le lapin tape dans une bourse pendant que d'autres s'échappent juste derrière. Ou alors que les animaux sortent par un trou qui n'avait pas été repéré.
« *Quand un lapin tape dans le filet il faut lui sauter dessus, c'est quasiment comme un plaquage au rugby ! Le lapin bouge tellement qu'il parvient à se sauver en quelques secondes* », lance Stéphane Jailly, technicien FDC 21 et référent petit gibier.

Conditions d'intervention

C'est la Fédération des chasseurs qui détermine le nombre de lapins à reprendre en fonction de la population présente. Dans l'arrêté de reprise, cette quantité doit être mentionnée.
Au préalable, l'avis des sociétés de chasse est sollicité. Sur des territoires potentiellement chassés, il est d'abord demandé d'intervenir en chasse pour essayer de régler le problème, plutôt que de prendre les lapins pour les remettre ailleurs. Si le problème ne peut pas être résolu avec le prélèvement par la chasse, une reprise est organisée, d'un commun accord avec la société concernée.
Certaines zones ont déjà connu plusieurs reprises. C'est le cas de la région beaunoise. Dans ce secteur, la densité de population est très importante, les lapins se sont développés un peu partout, en particulier dans les zones industrielles, qui ne sont pas chassables. On rencontre donc plusieurs types de dégâts.
La problématique la plus fréquente est agricole, quand les lapins sont juste à proximité des cultures sur une friche industrielle. Autre exemple, dans une entreprise vinicole, les lapins ont fait leurs petits dans les bardages des bâtiments, endommageant l'isolation…
Dans certaines zones industrielles, les techniciens de la FDC 21 ont proposé aux entreprises de passer à la fin du printemps et au début de l'automne, pour voir comment la population se porte et s'il est nécessaire d'envisager des opérations de capture préventive.
Il n'y a pas pour le moment de zonage géographique précis, mais il y a des problèmes ponctuels : la Fédération doit notamment réaliser des opérations sur Dijon, dans le Châtillonnais et du côté d'Is-sur-Tille. Huit opérations de reprise ont été effectuées entre le début du printemps et la mi-mai.

Une réintroduction qui associe Fédération et sociétés de chasse

Lorsque des lapins issus de reprise sont proposés aux sociétés de chasse qui ont passé une convention de gestion lapin de garenne avec la Fédération, les techniciens de celle-ci effectuent une visite pour véri-

fier la potentialité du territoire d'accueil. La sensibilité du territoire vis-à-vis des dégâts est également vérifiée.
Deux accompagnements sont proposés : des conseils techniques par rapport à l'aménagement et une aide financière pour la réalisation des garennes artificielles. Ces accompagnements interviennent sur une période minimale de trois ans. La première année, les chasseurs s'engagent à ne pas prélever sur le secteur où ils lâchent. Pour les deux années suivantes, ils prélèvent après décision et accord avec la Fédération, en fonction du niveau de la population présente. Cela permet d'augmenter les chances de réussite de cette opération.
Entre 30 et 40 lapins sont relâchés par commune, pour le moment. Dès lors qu'un territoire compte 30 à 40 lapins, des animaux de reprise sont proposés à d'autres secteurs, afin de satisfaire la demande.
Il faut savoir que le domaine vital du lapin est assez restreint : quelques hectares. En termes d'extension de son habitat, le lapin se déplace rarement au-delà de 300 mètres. De petits dispositifs, qu'on appelle des petites garennes artificielles, sont réalisés pour recréer quelques petits terriers dans un secteur réduit. Les lapins sont lâchés dans ces petites garennes qui représentent quelques mètres carrés. On essaie d'en faire au minimum trois ou quatre éloignées de moins de 100 mètres les unes des autres. De cette manière, si dans une garenne il y a une forte mortalité liée au repeuplement, à cause du stress du transport ou de la capture, on a des chances que les lapins présents dans la garenne voisine puissent coloniser la garenne disponible.

Le principe de la réintroduction est simple : que les populations soient suffisamment nombreuses et qu'elles soient toutes interconnectées. Cela est particulièrement important dans le cas d'apparition de maladie, notamment le virus hémorragique du lapin (VHD) ou parfois de la myxomatose. Il y a dans ces deux cas une tendance épidémique qui peut entraîner 95 % de mortalité de la population.
Stéphane Jailly indique : « *Par exemple, si nous avons 100 lapins sur un territoire et que nous avons 95 % de mortalité, il en reste cinq, si ces cinq sont isolés de chaque côté de la commune, nous savons que la population est morte. Par contre, si nous avons 200 ou 300 lapins, et que les populations sont toutes connectées, il en restera plus, donc ça redémarrera plus vite. C'est ce qui explique que les populations se portent bien autour de Beaune mais aussi dans le pourtour dijonnais, où nous avons des populations interconnectées. Malgré des maladies qui peuvent faire des centaines de morts, au bout de deux ou trois ans nous retrouvons un tel dynamisme que nous revenons vite à des niveaux de population que nous avions auparavant.* »
Les premiers lapins ont été lâchés sur quelques territoires : dans la Vingeanne, dans le Val de Saône, sur Francheville. On commence à avoir des résultats sur ces territoires. Sur d'autres secteurs, Genlis, la Vallée de l'Ouche ou encore Clémencey, les opérations plus récentes ne permettent pas d'évaluer avec précision leur impact. Des opérations de réintroduction ont eu lieu sur les Maillys, ainsi que sur certaines communes du secteur de Beaune, sur le plateau calcaire, là où il y a peu de vignes et peu de cultures.

LE LAPIN, UNE CHASSE QUI PLAÎT

Aujourd'hui, le lapin est une espèce qui est simple à développer. Les résultats peuvent être très rapides contrairement au faisan ou à la perdrix grise, qui demandent un travail de très longue haleine. Tandis qu'en deux ou trois ans seulement, on peut développer une petite population de lapins.
Il ne faut pas oublier que le lapin était l'espèce phare de la chasse en France, avant l'arrivée de la myxomatose. À l'époque, il se prélevait des milliers de lapins dans le département.
La chasse au lapin peut satisfaire tout type de chasse et tout type de chasseur, sans chien, avec un chien d'arrêt, avec un chien courant, les possibilités sont multiples. La chasse du lapin est assez sportive car c'est une espèce rapide qui est très difficile à tirer. Sa présence, comme les autres espèces de petit gibier, permet de proposer des chasses mixtes, diversifiées et de séduire les jeunes et moins jeunes chasseurs.

Lors de son allocution, Pascal Sécula, le président de la FDC 21, a fait part de sa satisfaction quant au bilan très positif de cette saison.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUE DES BONNES NOUVELLES !

Une salle comble pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or. Les administrateurs sortants réélus sans difficulté avec un nouveau venu. Des résolutions votées à la quasi-unanimité. De beaux projets comme la Maison de la Chasse et de la Nature en cours de construction à Norges-la-Ville. Les chasseurs peuvent être fiers de leur Fédération.

Pascal Sécula, président, Jean-Marc Belin et Michel Chalumeau, vice-présidents, Dominique Rigaud, trésorier, Michel Monot, secrétaire fédéral, tous sont assis à la tribune, prêts à lancer cette belle assemblée générale faite de bonnes nouvelles. « *Vous avez devant vous un bureau de la Fédération fait à 100 % de chasseurs* », introduit Pascal Sécula. En face d'eux, dans une vaste salle du Palais des Congrès de Dijon, 700 personnes viennent écouter avec une grande attention le compte rendu de cette saison de chasse, mais aussi du travail de toute la Fédération qui, disons-le d'emblée, affiche une santé de fer : 1,74 million d'euros restent dans les caisses au 30 juin 2015 ! Chiffre impressionnant s'il en est. « *Rappelons qu'en 2005, avant l'arrivée du nouveau conseil d'administration, nous étions à moins 400 000 euros de fonds propres. On mesure le chemin parcouru.* », réitère Pascal Sécula.

BILAN DES PRÉLÈVEMENTS

Dans son rapport moral, il revient d'abord sur les chiffres de la saison de chasse 2015-2016 pour le département de la Côte-d'Or. Ainsi, l'espèce la plus stable, malgré la sécheresse de l'an passé, est le chevreuil, avec 11 871 prélèvements, contre 11 766 l'an passé, soit « *84 % de taux de réalisation cette saison* ». Ce sont également 1 641 grands cervidés qui ont été prélevés.

« *C'est la réalisation la plus faible depuis six ans : on constate des disparités de densité et bien évidemment il faudra en tenir compte pour la prochaine saison.* » Pour l'espèce sanglier, la barre des 10 000 prélèvements est franchie. Et le président de commenter : « *Le taux de réalisation est de 70 % et surtout il y a eu plus de 1 600 demandes de réattributions, là où cela était nécessaire, ce qui prouve que vous avez compris qu'il faut agir vite pendant la période de chasse et qu'il n'y a pas lieu d'attendre le mois de mars pour pratiquer des battues de destruction à l'aide*

Crédit photo : FDC

700 personnes sont venues assister à l'assemblée générale.

PYRAMIDE DES ÂGES DES CERFS COIFFÉS PRÉLEVÉS EN 2015-2016

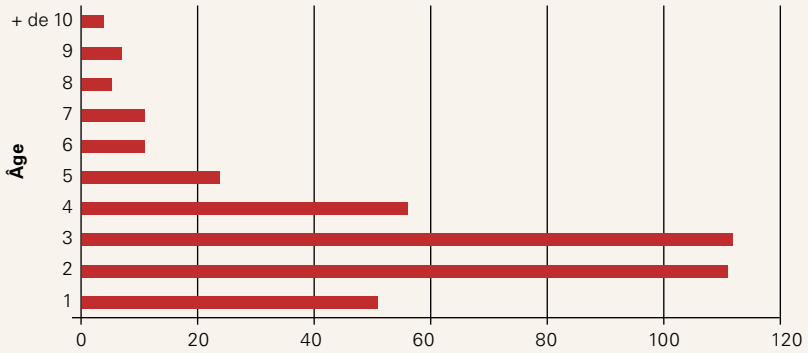

du classement nuisible du sanglier ! »

UN CERF POSITIF À LA TUBERCULOSE BOVINE

La tuberculose bovine a également été évoquée : « *Pour l'espèce sanglier, on constate un maintien de la maladie en zone nord (Venarey - Vitteaux) et une confirmation de l'amélioration en Vallée de l'Ouche. Pour les Hautes Côtes, c'est le cas d'un cerf positif qui nous inquiète et retient toute notre attention. Ce cas soulève la question : faut-il continuer d'agrandir la zone zéro agrainage au risque de favoriser la propagation de la maladie ? Bien sûr, l'action est enfin ciblée sur les blaireaux : 1 171 piégés au printemps 2015, 21 positifs sur 407 analysés, soit un taux de prévalence de 5,2 % ; il était de 10,4 %, il y a deux ans. Merci aux piégeurs et chasseurs des zones concernées ! »*

RÉALISATION DES PLANS DE CHASSE 2015-2016

- **Sangliers : 10 262**
  (+ 1 000 par rapport à l'an passé) ;
- **Chevreuils : 11 871 ;**
- **Grands cervidés : 1 641 ;**

DÉGÂTS DE GIBIERS

Place à Michel Monot, qui dresse le rapport d'activité pour 2015-2016. Qui dit rapport d'activité, dit dégâts. Ainsi 1 307 dossiers de demandes d'indemnisation de dégâts de gibiers ont été ouverts durant la campagne 2014-2015, bien moins que la campagne précédente (36,6 % de dossiers en moins qu'en 2013-2014). Côté financier, cela a un impact direct. Pour la campagne 2014-2015, 600 649 euros d'indemnisations ont effectivement été payés au 1er janvier 2016, soit moins 51,1 % par rapport aux indemnisations de dégâts enregistrées dans la comptabilité 2013-2014. Pourquoi ? Notamment parce que les clôtures électrifiées jouent bien leur rôle. Ainsi pour la campagne 2014-2015, 1 015 km de clôtures ont été mis en place dans tout le département avec un total de 89 000 euros subventionnés pour l'entretien de celles-ci. Petit rappel : seules sont subventionnées les clôtures qui ont montré un fonctionnement correct suite aux contrôles successifs réalisés par les agents fédéraux. « *Le taux de fonctionnement de 88 % sur la campagne, confirme l'engagement des chasseurs pour la prévention des dégâts de gibier. D'autant que l'an passé le taux était de 87 % donc très stable* », constate Michel Monot. Pascal Sécula rappelle alors qu'« *autour du 14 juillet, toutes les céréales étaient récoltées. Les sangliers sont donc beaucoup moins sortis ! C'est la deuxième fois que je vois cela en dix ans !* »

UN NOUVEL ARRIVANT
STÉPHANE PIGUET : NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Cela fait bien longtemps que Stéphane Piguet connaît la Fédération. Il y a fait son stage de fin d'études lors de sa formation en gestion de la faune sauvage. À 34 ans, il est aujourd'hui viticulteur et président d'une société de chasse à Auxey-Duresses, dans le sud du département. Chasseur depuis l'âge de 16 ans, Stéphane Piguet prélève aussi bien le grand gibier que le petit gibier. Bienvenue à lui !

LA MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Bien sûr, Pascal Sécula aborde un vaste chantier en cours : la construction de la Maison de la Chasse et de la Nature. Ce complexe regroupera toutes les installations et matériels sur un seul lieu et disposera du site de formations de permis de

chasser. Les enfants seront également les bienvenus : ils pourront notamment découvrir la faune sauvage du département grâce à un diorama et de nombreuses animations ludiques. À l'extérieur, le site sera également aménagé avec un sentier pédestre pédagogique, un arboretum regroupant les espèces arborescentes ou arbustives, le tout en plein milieu de la nature. Un souhait de Pascal Sécula sur ce bâtiment : « *Et pourquoi ne serions-nous pas la première Fédération de France à être certifiée !* » La MCN, comme la Fédération l'appelle déjà, devrait ouvrir ses portes à l'automne. Tout au long de 2017, les derniers aménagements seront réalisés. Et d'ajouter : « *Nous espérions au moins 500 000 euros de subvention, soit 15 % du montant global de notre investissement. À ce jour le conseil départemental s'est engagé à subventionner à hauteur de 47 800 euros et le conseil régional par l'intermédiaire de François Patriat vient de me promettre 100 000 euros. On peut applaudir !* » Les applaudissements sont timides. « *Ah ! l'intensité des applaudissements est à la hauteur des 150 000 pour 500 000 attendus* », constate Pascal Sécula.

Des chiffres encore. Un état des lieux de la Fédération plutôt, qui se porte très bien, puisqu'elle compte 14 684 adhérents, une des plus importantes associations du département. « *Nous sommes à plus 0,6 % par rapport au 31 mars dernier. Nous confirmons ainsi notre* "force bénévole" *très représentative.* » Par ailleurs, « *la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or accueille 22 % des chasseurs de la nouvelle grande région Bourgogne - Franche-Comté (qui*

Maison de la Chasse et de la Nature : aide financière, aménagement, accueil du public ont également été évoqués par Pascal Sécula à l'occasion de cette assemblée.

L'exposition, en marge de l'assemblée générale, a présenté pas moins de 458 trophées.

compte huit fédérations départementales de chasseurs) », précise Michel Monot.
Jean-Claude André, expert-comptable, prend la parole après Michel Monot et confirme que « *grâce aux clôtures, les cultures sont bien protégées. Cela change tout à la donne. Pour les années précédentes, entre 1 million et 2,4 millions d'euros étaient investis pour les dégâts. Aujourd'hui, le chiffre est à un niveau historiquement bas de 585 000 euros !* ». Question d'argent encore avec Marie-France Perrin, commissaire aux comptes, qui explique que le montant de la cotisation a baissé de 20 %. « *C'est positif !* », sourit-elle.

PRÉOCCUPANTS LOUVETIERS

Enfin sept résolutions ont été votées dont la plus discutée a été la numéro 5. Cette dernière prévoit désormais que, lorsque la Fédération est saisie pour avis avant intervention éventuelle des louvetiers, elle informe les sociétés ou les détenteurs des droits de chasse concernés. Selon une procédure à écrire, ces derniers peuvent agir au plus tôt – sur leurs seuls territoires – pour éviter l'intervention des lieutenants de louveterie. Hors période de chasse, les mêmes intéressés demandent à être associés aux actions prévues dans l'arrêté préfectoral mandatant les louvetiers. « *Bien évidemment, les chasseurs ont du mal à comprendre que des battues administratives soient faites. Nous avons eu écho de bien des chasseurs mécontents* », explique le président. La séance se termine par les traditionnelles fanfares données par les sonneurs de la Vallée de l'Ouche très applaudis.

458 TROPHÉES DE GRANDS CERVIDÉS

En marge de l'assemblée générale, tous les chasseurs sont passés voir les trophées des grands cervidés collectés pendant la saison. 458 spécimens au total.
Pascal Sécula l'affirme : *« Quand on parcourt l'exposition, on constate que les cerfs coiffés sont en baisse qualitative cette saison. »* 458, c'est le nombre de cerfs exposés ou trouvés morts dans la forêt cette année. Cette mise en lumière offre un double intérêt pour le monde cynégétique. Ainsi, on en apprend plus sur leur âge, d'une part, et sur leur qualité génétique, d'autre part. Ces données servent à la mise en place de mesures adaptées de gestion de la population. Julien Sere, technicien à la Fédération l'explique : *« Chaque trophée exposé avec sa mâchoire inférieure permet de déterminer son âge. C'est en analysant les dents que l'on arrive à déterminer cette importante information grâce, notamment à l'usure de certaines. »*
On dénombre quatre massifs principaux où les populations sont présentes : Cîteaux, Châtillon, Vallée de l'Ouche et massif d'Is-sur-Tille. *« Chaque trophée est un document d'histoire naturelle ! »*, conclut Hubert Le Franc, vice-président de l'Association française de mensuration des trophées.
À noter que chaque chasseur, qui prélève un grand cerf mâle de plus d'un an à la chasse, doit obligatoirement en présenter le trophée lors de l'exposition en fin de saison.

ZOOM SUR…

L'impact économique et social de la chasse en France et dans notre région

À l'initiative de la Fédération nationale des chasseurs, une étude visant à apprécier le poids économique, social et environnemental de la chasse a été réalisée par l'agence BIPE (un cabinet de conseil agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). L'étude BIPE arrive à point nommé. Publiées au début de l'année 2015, les données de cette étude permettent une analyse précise du poids de la chasse en France et sur nos territoires… En somme, des informations importantes et chiffrées permettant ainsi de légitimer et de défendre la pratique de la chasse. Une prochaine étude BIPE 2 sera réalisée d'ici la fin de l'année pour enrichir ces premières données.

PORTRAIT D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE

LA CHASSE EN FRANCE C'EST :

3,6

MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

À TITRE COMPARATIF :

- le tennis en France en 2012 : **2,2 milliards € de CA**
- la pêche en France en 2011 : **2,1 milliards € de CA**

2,1

MILLIARDS D'EUROS DE VALEUR AJOUTÉE À L'ÉCONOMIE NATIONALE (PIB)

À TITRE COMPARATIF :

- le tennis en France en 2012 : **1 milliard € de PIB**
- la pêche en France en 2011 : **920 millions € de PIB**

CHAQUE CHASSEUR CONTRIBUE À HAUTEUR DE

1 136 €/AN

À LA RICHESSE DE NOTRE PAYS

25 800 EMPLOIS (ETP*)

À TITRE COMPARATIF :

- le tennis en France en 2012 : **18 100 ETP**

70 chasseurs

= 1 emploi à temps plein

La chasse française compte **1 141 000** pratiquants
55 % sont des actifs
et 2,2 % sont des femmes.
Près de la moitié des pratiquants ont moins de 55 ans.

* *Équivalent temps plein*

LES ACTUS nationales

LE CHASSEUR DU XXIe SIÈCLE

LA FRANCE COMPTE PLUS DE

1,1 million

DE CHASSEURS PRATIQUANTS DONT 25 000 FEMMES

PERMIS DE CHASSE

86 % possèdent un permis départemental

8 % possèdent un permis national

6 % possèdent un permis temporaire

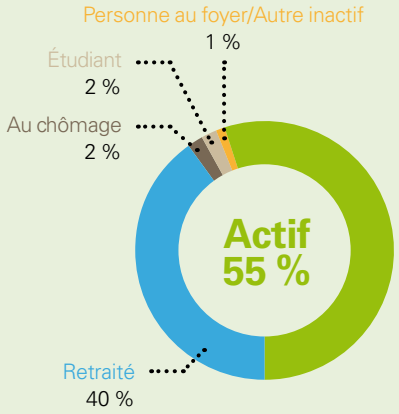

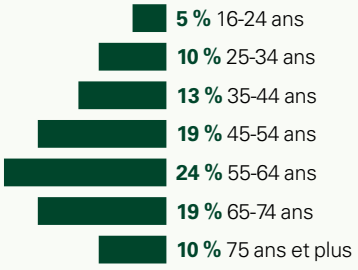

LES DIFFÉRENTS MODES DE CHASSE

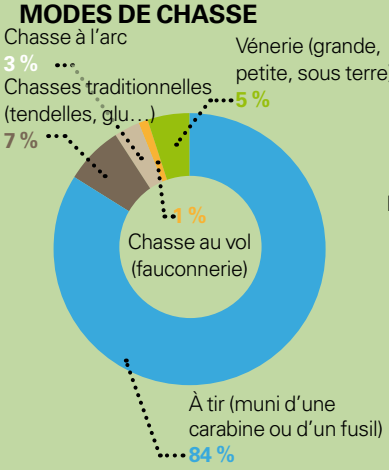

LES DIFFÉRENTS MODES DE CHASSE À TIR

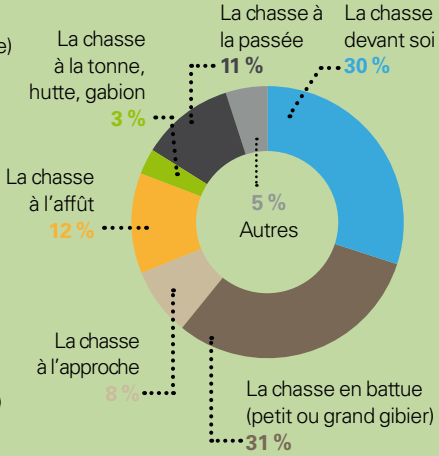

LES DIFFÉRENTS TYPES DE GIBIER CHASSÉ

- Le gibier d'eau **13 %**
- Le petit gibier de montagne **1 %**
- Le grand gibier de montagne **3 %**
- Le petit gibier sédentaire **32 %**
- Le grand gibier **31 %**
- Les migrateurs terrestres **20 %**

LA FRÉQUENCE DES SORTIES DE CHASSE PAR SAISON

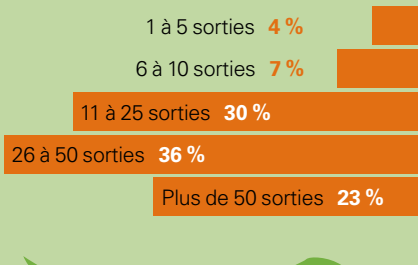

- Un chasseur parcourt en moyenne 1 940 km par saison pour la pratique de la chasse
- 59 % des chasseurs utilisent un fusil

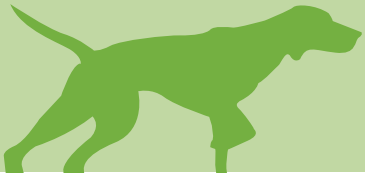

LE CHASSEUR, UN ACTEUR ÉCONOMIQUE

UN CHASSEUR DÉPENSE EN MOYENNE

2 162 €

PAR SAISON

LES GRANDS POSTES DE DÉPENSES DES CHASSEURS

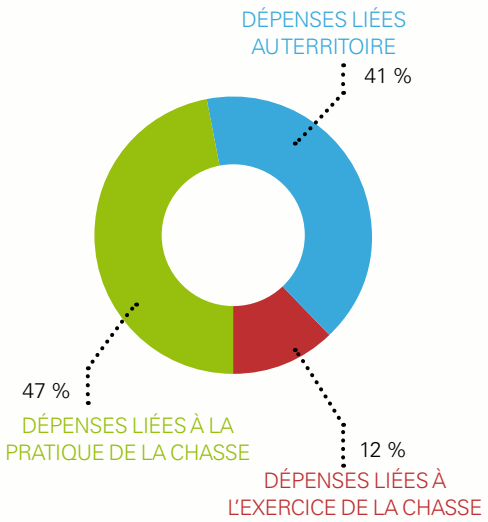

DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DE LA CHASSE 12 %

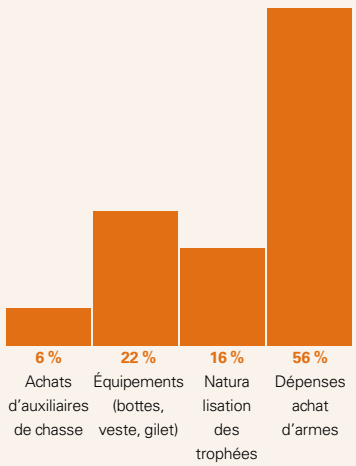

Et en Bourgogne/ Franche-Comté ?

PORTRAIT D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

117

MILLIONS D'EUROS POIDS ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (PIB)

- **6 %** du PIB national chasse
- **1,6 ‰** du PIB régional

1 434

EMPLOIS (ETP*)

- **6 %** des emplois nationaux chasse
- **1,3 ‰** des emplois régionaux

** Équivalent temps plein*

Un chasseur parcourt en moyenne

1 956 km par saison

LE CHASSEUR, ACTEUR ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

2 136 €

Dépense moyenne par chasseur/an

(dépense moyenne nationale : 2 162 €)

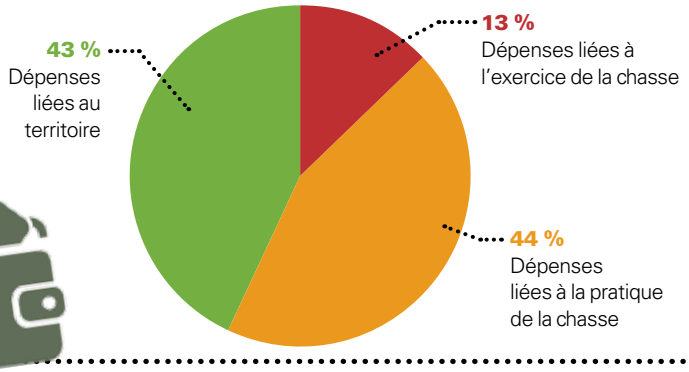

Depuis 1824

JAMES AUTUN

Pour ceux qui se contentent de beaucoup...

PRÈS DE **500** ARMES EN STOCK

Armurerie

Armes neuves
Occasions garanties
Atelier de réparation

des armuriers diplômés à votre service

Armes fines

Le prestige
de grandes marques

Fusils d'art et bronzes animaliers

GPA JAMES

Munitions à Grand
Pouvoir d'Arrêt

«Désormais... La puissance à un nom.»

Suivez-nous sur Facebook & www.JAMES-AUTUN.com

Armurerie JAMES - 55 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN
Parking 400 places à 100m
Tel : 03 85 52 29 86 - E-mail : contact@james-autun.com